

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 17 JANVIER 2018

Convocation en date du : 11/01/2018

Date d'affichage de la convocation : 11/01/2018

Date d'affichage du Procès-Verbal : 20/01/2018

L'an deux mille dix huit, le dix huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

Présents :

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL
Mmes Denise FORESTIER, Christiane LANCIAUX,

Absents-excusés : Mme France LOVEIRY a donné procuration à M. Serge DESROCHES
Mme Jacinthe AUJAL a donné procuration à M. Michel POURCELOT

Absente : Mme Estelle GATILLE

M. Serge DESROCHES a été élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1°) Cautions salle des fêtes et maison des associations

M. le Maire indique que lors de la dernière location de la salle des fêtes fin décembre, celle-ci n'a pas été rendue en bon état. Le parquet a dû être refait entièrement alors qu'il venait d'être reciré. Les cautions ont été retenues mais ne couvrent pas entièrement les frais de réfection.

Vu le faible montant des cautions actuelles, les locataires font preuve de laxisme. Le Maire propose donc d'augmenter les cautions des deux salles communales afin que les locataires soient plus vigilants à l'avenir.

Le Conseil Municipal,

- décide de fixer le montant des cautions à 700 € pour la salle des fêtes et à 500 € pour la maison des Associations avec effet immédiat.

2°) Révision des loyers

M. Serge Desroches indique que certains logements ont des loyers minorés par rapport à d'autres moins grands, moins bien isolés. Cela concerne notamment le logement de la Poste et le logement de l'ancienne école du Bas qui va être entièrement rénové.

Pour exemple :

Logement au-dessus de la Poste : T4 338 € + 41 € de chauffage fuel

Logement au-dessus Pharmacie : T3 365 € + chauffage électrique

Logement au-dessus ancienne école : T3 310,00 €+ 21,77 € de chauffage fuel

Le Conseil Municipal,

- donne son accord de principe pour la réévaluation de certains loyers, et notamment pour celui au-dessus de la Poste pour un montant de 390 € / mois,
- demande à ce qu'un état des lieux du parc locatif soit fait afin d'ajuster au plus juste ces loyers.

3°) Commission travaux

Point sur le suivi des bâtiments :

- salle des fêtes : M. Pierre Auray indique qu'il y a des fuites au plafond lors de grosses pluies et qu'un carreau des loges est cassé.

M. Philippe Prost rappelle que la Commission de Sécurité est passée fin décembre et a émis un avis défavorable pour un problème de détecteur incendie et de nettoyage de hotte, travaux à réaliser d'urgence pour ne pas fermer la salle des fêtes. Ces travaux ont été réalisés et les factures ont été transmises à la Commission de Sécurité pour « lever » l'avis défavorable.

Des travaux au niveau des boîtiers électriques sont également à programmer. Un devis a été sollicité et s'élève à 2 556,00 € T.T.C. Le Conseil Municipal valide le devis transmis par M. Nicolas Harsnich.

- Eglise : un devis a été transmis par les Ets Desmarquest pour le remplacement du moteur de tintement de la grosse cloche en mauvais état. Il s'élève à 513 € T.T.C.

Le Conseil Municipal valide ce devis.

- Groupe scolaire : - Le téléphone et internet fonctionnent.

- Problème sur des stores qui doivent être réparés prochainement

- la VMC a été contrôlée par M. Cherrier.

- visite des DDEN le mardi 23 janvier. MM. Serge Desroches et André Charnay seront présents

- Logement Domaine des Monts du Mâconnais

Un devis a été transmis par l'entreprise Bonhomme pour le remplacement de la VMC dans le logement loué au Domaine des Monts du Mâconnais, Rue du Stade. Il s'élève à 1 814,96 € T.T.C.

Le Conseil Municipal valide ce devis.

- Gendarmerie : - toujours des problèmes d'humidité dans le logement de M. Pavy dû à un problème d'étanchéité des caissons des volets et à une VMC qui ne fonctionne plus. Le devis de M.

- Harnisch pour la VMC s'élève à 300 € T.T.C. Le Conseil Municipal valide ce devis.

- problème de fuite au niveau de la zinguerie du bâtiment administratif. Une révision de l'ensemble des toitures sera réalisée. La proposition de l'entreprise Debiemme pour ces travaux s'élève à 1 854,35 € T.T.C. Le Conseil Municipal valide ce devis.

- Appartement ancienne école du bas

Il doit être libéré au 15 février prochain. Les travaux de rénovation pourront donc commencer prochainement. Le devis de remise en état transmis par M. Laurent Loveiry s'élève à 5 830 €. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

L'appartement en face serait également à rénover.

- Local kiné

Une intervention est programmée dans le local kiné pour un problème de sol.

4°) Dossiers subventions

M. André Dargaud indique que des dossiers de demandes de subvention pour le projet d'aménagement de la place entre les 2 anciennes écoles sont en cours de constitution :

- DETR auprès de la Préfecture
- Fonds de Soutien auprès de la Préfecture
- Appel à projet auprès du Conseil Départemental
- Amende de police auprès du Conseil Départemental

Ces dossiers doivent être transmis avant le 15 février prochain.

4°) Informations et questions diverses

- M. le Maire rappelle qu'il avait été prévu une réunion avec M. Demarthe, chargé de mission de la Préfecture, pour un projet d'accueil de réfugiés mais, que dans l'attente de nouvelles instructions gouvernementales, cette rencontre a été ajournée. Une réunion a quand même eu lieu avec Mme Nicole Ruy, représentante de Villages Solidaires et des responsables du Foyer Rural pour commencer à réfléchir sur l'organisation à envisager.

- Commémoration du 11 novembre

M. le Maire rappelle que cette année sera le centenaire de la fin de Grande guerre.

Plusieurs pistes ont été évoquées pour commémorer cet évènement :

- bibliothèque : exposition sur octobre/novembre
- foyer rural : projection film
- école : travail avec les enfants
- aînés

- Mise à 2 x 2 voies de la RCEA - Impact sur la lagune Nord.

M. Marcel Renon indique qu'il a participé à un comité de pilotage pour la mise à 2 x 2 voies de la RCEA. Un problème se pose avec le nouveau tracé qui impacte la lagune Nord.

La solution à retenir serait celle d'une modification de la forme de la lagune, afin de permettre le déplacement de la Noue (la surface à compenser est estimée à 500 m²).

Une réunion aura lieu la semaine prochaine pour le début des travaux.

- Eclairage public

Les horaires de l'éclairage public n'ont-ils pas encore été modifiés.

Contact sera repris avec M. Chambard du Sydesl.

- Eclairage école

Il a été demandé de modifier les heures d'éclairage de l'école.

- Signalétique

Il conviendrait de se pencher sur les projets de la signalétique avec notamment la matérialisation

- d'un passage piéton vers le rond-point des Meuniers
- de 2 places de stationnement 20 min devant la Pharmacie
- sur la route de la gare.

Nous sommes toujours en attente de la réponse de la Région pour les arrêts de bus du collège.

- M. Roger Besson interroge sur le matériel en panne à la salle des fêtes dont le congélateur (propriété de l'Amicale des Sociétés) et un frigo qui serait à changer.

Il demande également le devenir du matériel de cuisine qui avait été récupéré à la ville de Mâcon, ainsi que de la hotte et du lave-verre stocké au garage communal. Affaire à suivre.

- Mme Christiane Lanciaux souligne que le panneau Ted Burger est toujours en façade. Ceci étant du domaine privé, la Commune n'a pas à intervenir. Elle indique également que des administrés se sont plaints de la vitesse des poids-lourds dans le Bourg.

- Révision loyer logement Gendarmerie

Les services de la gestion immobilière de la caserne de Gendarmerie de Charnay les Mâcon ont transmis un avenant au bail pour la location des logements de la brigade de Dompierre les Ormes.

Le loyer passe de 59 865 € à 59 976 € par an à compter du 01 février 2018.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 pour la révision du loyer à compter du 1^{er} février 2018.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 21/02/2018 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 14/02/2018 à 20 h 00

Fin de séance : 21 h 20